

N°2021-06/35B

Objet : CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DE L'ATELIER DES TERRITOIRES « MIEUX AMENAGER AVEC DES SOLS VIVANTS ».

L'an deux mille vingt et un, le 02 juin, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	8
En exercice :	10	Vote :	Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : François BONNEAU, Louis SALA.

Secrétaire de séance : Robert OLIVE

Date de convocation : 26 mai 2021

Le Président expose à l'Assemblée,

L'Atelier des territoires est une démarche incitative qui mobilise les acteurs de sites volontaires. Elle vise à faciliter l'émergence de stratégies de territoire et à engager les acteurs locaux dans un processus de projet.

Une nouvelle session nationale, déclinée sous forme d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) et intitulée « Mieux aménager avec des sols vivants » propose d'accompagner des dynamiques de développement qui intègrent la question du sol comme ressource à préserver, recycler, régénérer, restaurer, dans une logique de coopération interterritoriale.

Elle porte sur les 4 objectifs suivants :

- Proposer aux élus et acteurs locaux d'élaborer collectivement une vision d'avenir à partir des atouts et des ressources locales, des dynamiques et des coopérations territoriales ;
- Faire émerger ou contribuer à des projets de territoires conciliant aménagement et développement, engagés dans la transition écologique ;
- Placer l'État dans une posture d'accompagnement et de partenaire des collectivités avec l'apport d'une équipe pluridisciplinaire extérieure ;
- Tirer des enseignements inter-sites à partir des expériences de terrain pour apprendre des territoires, alimenter et faire bouger les lignes des politiques publiques nationales.

Pour ce faire, la CCSR ambitionne de candidater à cet appel à manifestation en proposant, à l'échelle du territoire communautaire, la détermination d'une stratégie de « renaturation » afin notamment de poser les bases d'un urbanisme durable. La stratégie propose, en relation avec les objectifs identifiés par le SDAGE 2016 - 2021 du bassin Rhône-Méditerranée, d'aboutir à une classification des actions intercommunales visant à limiter les altérations de fonctionnement en lien avec l'eau comme suivant :

1. Actions fonctionnelles :

Aménagements permettant notamment de :

- Mieux prendre en compte les risques et optimiser la sécurité des populations et des biens,
- Réduire le ruissellement,
- Augmenter la perméabilité,
- Valoriser la captation, le rechargement des nappes et la phytoépuration,
- Favoriser la biodiversité,
- Augmenter la présence végétale et contribuer notamment à réduire le phénomène d'îlots de chaleur.

2. Actions esthétiques :

Aménagements participant à l'amélioration du cadre de vie (de nature en ville) et au paysagement de site.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

- **APPROUVE** le projet d'élaboration d'une stratégie de « renaturation » à l'échelle du territoire ;
- **DECIDE** de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt de l'Atelier des Territoires « Mieux aménager avec des sols vivants » ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile pour la bonne gestion de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

